



14ème législature

Question N° : 103706	De M. Christian Franqueville (Socialiste, écologiste et républicain - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > femmes	Tête d'analyse > contraception	Analyse > implant. contrôles.
Question publiée au JO le : 04/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Christian Franqueville attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la méthode de contraception définitive « Essure ». La sécurité de cette méthode de contraception, qui consiste en la pose de micro-implants insérés dans les trompes de Fallope, est aujourd'hui mise en cause par de nombreuses femmes françaises. Celles-ci dénoncent de graves effets indésirables qui ont pu conduire, dans certains cas, jusqu'à une ablation des trompes de Fallope ou à un retrait de l'utérus. La France est aujourd'hui le 2e pays, après les États-Unis, où cette méthode de contraception est la plus employée. Suite aux inquiétudes soulevées aux États-Unis, l'Agence des produits alimentaires et médicamenteux a interrogé le laboratoire qui produit « Essure » quant à sa dangerosité. En France, l'ANSM dit avoir fait de même, bien que le laboratoire indique seulement à ce stade « poursuivre ses investigations. ». Aussi, il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour que les doutes puissent être levés quant à la potentielle dangerosité de la méthode de contraception définitive « Essure », et afin que la santé des femmes qui ont recours à la contraception soit garantie.